



## Modification de modalité de versement de pension alimentaire.

Par **Ben45**, le **23/10/2021** à **22:03**

Bonjour,

Mes excuses d'avance pour le temps que je monopolise avec ma question.

Je voudrais savoir si je peux légalement saisir le JAF de mon département pour demander (avec CERFA et autres documents) la modification des modalités (non pas du montant) de versement de la pension alimentaire alors que la mère et mes enfants vivent dans un autre département.

Merci de vos réponses.

Ben

PS : je trouve injuste que ce soit toujours le parent qui n'a pas la garde qui doive se rendre ou faire les démarches dans le lieu de résidence des enfants et parent ayant la garde.

Par **Marck.ESP**, le **23/10/2021** à **23:48**

Oui, vous pouvez saisir le JAF pour une demande de révision des conditions financières de la garde.

Par **Ben45**, le **24/10/2021** à **20:04**

Merci Marck de votre réponse,

Pardonnez moi et permettez moi d'insister sur le fait que j'habite en Calédonie et mes enfants en France.

Donc, je peux saisir le JAF de Nouméa en Calédonie pour demander un changement?

Merci encore.

Ben